je désire DE *sortir*, ou *je désire sortir*, etc. C'est le goût et l'oreille qui en décident.

589. — L'infinitif est précédé de la préposition *à* ou *de* après *continuer, contraindre, déterminer, s'empresser, engager, essayer, faillir, forcer, obliger, résoudre, solliciter, souffrir, tarder*. C'est également le goût et l'oreille qu'il faut consulter.

Il *contraignit* cinq légions romaines A *poser* les armes sans combat. (BOSSUET.)

Et lui-même au torrent nous *contraint* DE *céder*. (RACINE.)

590. — Il est dans le génie de notre langue d'admettre deux infinitifs de suite, et, dans ce cas, le second est complément du premier : *Je veux le lui* FAIRE SAVOIR. *Je n'ose leur* PERMETTRE D'ÉCRIRE. Mais trois ou quatre infinitifs employés de cette manière rendent le style diffus, désagréable pour l'oreille, et sont contraires à l'usage de nos bons écrivains. Ne dites donc pas : *Je crois* POUVOIR ALLER VOIR *vos parents.* — *N'allez pas* CROIRE SAVOIR FAIRE JOUER *tous les ressorts de l'éloquence.* Il faut alors diminuer le nombre des infinitifs, en se servant d'un autre mode : *Je crois que je pourrai aller voir vos parents.* — *N'allez pas croire que vous sachiez faire jouer tous les ressorts de l'éloquence.*

CHAPITRE VIII.

DU PARTICIPE PRÉSENT.

591. — Le *participe présent* est toujours invariable.

Le temps est un vrai brouillon, *mettant, remettant, rangeant, dérangeant, imprimant, effaçant, rapprochant, éloignant* et *rendant* toutes choses bonnes ou mauvaises. (Mme DE SÉVIGNÉ.)

592. — Il ne faut pas confondre le participe présent avec l'*adjectif verbal* (voy. n° 50) ; celui-ci, terminé également par *ant*, s'accorde en genre et en nombre avec le mot qu'il qualifie.

Des esprits bas et *rampants* ne s'élèvent jamais au sublime. (GIRARD.)
La passion *dominante* de César était l'ambition.

---

589. Après quels verbes l'infinitif est-il précédé de *à* ou de *de*?
590. Peut-on employer plusieurs infinitifs de suite?
591. Le participe présent varie-t-il?
592. Avec quel mot ne doit-on pas confondre le participe présent?

593. — Le *participe présent* exprime une action, et peut se remplacer par un autre temps du verbe précédé de *qui*, ou d'une des conjonctions *lorsque, parce que, puisque*, etc. *C'est un homme d'un bon caractère,* OBLIGEANT *ses amis, quand l'occasion s'en présente.* — *Ces hommes,* PRÉVOYANT *le danger, se mirent sur leurs gardes.* — *Les hommes* AIMANT *tout le monde, n'aiment ordinairement personne.* On peut dire : *qui oblige ses amis, qui prévoient le danger, qui aiment tout le monde.*

594. — L'*adjectif verbal* marque l'état, la manière d'être et peut se construire avec un des temps du verbe *être* : *Ce sont des hommes* OBLIGEANTS. — *Ces hommes* PRÉVOYANTS *ont aperçu le danger.* — *Les personnes* AIMANTES *ont plus de jouissances que les autres.* On peut dire : *Des hommes qui sont obligeants, des hommes qui sont prévoyants, des personnes qui sont aimantes.*

595. — Le qualificatif en *ant* est participe présent quand il a un complément direct, parce qu'alors il y a action, ce complément étant toujours l'objet d'une action :

Cette réflexion *embarrassant* notre homme,
On ne dort point, dit-il, quand on a tant d'esprit. (LA FONTAINE.)

Vois ces groupes d'enfants *se jouant* sous l'ombrage. (DELILLE.)

596. — Le qualificatif en *ant* est ordinairement adjectif verbal quand il n'a aucune espèce de complément, parce qu'alors il exprime presque toujours l'état :

Un geste pittoresque et des regards *parlants*. (F. DE NEUFCH.)
On apercevait sur la mer des mâts et des cordages *flottants*.

597. — Le qualificatif en *ant* qui n'a qu'un complément indirect est ou participe présent ou adjectif verbal : *participe présent*, quand le sens indique l'action, et *adjectif verbal*, lorsque le sens indique la situation, l'état :

On voit la tendre rosée *dégouttant* des feuilles.
On voit la sueur *ruisselant* sur leur visage.

Dans ces phrases, le sens est : *la rosée* QUI DÉGOUTTE *des feuilles ; la sueur* QUI RUISSELLE *sur leur visage ;* c'est de

---

593. A quoi reconnaît-on le participe présent?
594. A quoi reconnaît-on l'adjectif verbal?
595. Dans quel cas le qualificatif en *ant* est-il participe présent?
596. Quand est-il adjectif verbal?
597. Comment considère-t-on le qualificatif en *ant* qui n'a qu'un complément indirect?

l'action qu'il s'agit : *dégouttant, ruisselant* sont donc des participes présents, et doivent rester invariables.

Voyez-vous ces feuilles *dégouttantes* de rosée ?
Voyez sa figure *ruisselante* de sueur.

Dans ces deux dernières, au contraire, c'est l'état, la manière d'être qu'on exprime; car le sens est *qui* SONT DÉGOUTTANTES *de rosée, qui* EST RUISSELANTE *de sueur; dégouttantes, ruisselante* sont conséquemment des adjectifs verbaux, et doivent s'accorder avec les substantifs *feuilles* et *figure*, qu'il qualifient.

598. — *Remarque.* Le qualificatif en *ant* est toujours participe présent, et par conséquent toujours invariable :

1° Lorsqu'il est accompagné d'une négation : *Des écoliers* NE TRAVAILLANT PAS, N'AIMANT PAS *l'étude*, NE RÉPONDANT PAS *aux soins qu'on leur donne.*

2° Lorsqu'il est précédé de la préposition *en*, exprimée ou sous-entendue : *Les hommes apprennent à vaincre* EN COMBATTANT. *La mer* MUGISSANT *ressemblait à une personne irritée*, c'est-à-dire, *en mugissant.* Le participe présent précédé de la préposition *en* se nomme *gérondif.*

CHAPITRE IX.

DU PARTICIPE PASSÉ.

Participe passé sans auxiliaire.

599. — *Première règle.* Le participe passé employé sans auxiliaire s'accorde, comme l'adjectif, en genre et en nombre avec le mot auquel il se rapporte :

Que de remparts *détruits*, que de villes *forcées ;*
Que de moissons de gloire en courant *amassées !* (BOILEAU.)

Les inimitiés sourdes et *cachées* sont plus à craindre que les haines *ouvertes* et *déclarées.*

600. — *Exception.* Les participes *excepté, supposé, passé,* employés sans auxiliaire, sont invariables quand ils sont placés avant le mot qu'ils modifient : EXCEPTÉ *mes amis,* SUPPOSÉ *ces faits,* PASSÉ *cette heure.*

598. Quand le qualificatif en *ant* est-il toujours participe présent ?
599. Quelle est la règle sur le participe passé employé sans auxiliaire ?
600. Quand les participes *excepté, supposé, passé*, employés sans auxiliaire, font-ils exception à cette règle ?

601. — Il en est de même des participes *approuvé, certifié, vu,* placés au commencement d'une phrase dans certaines formules administratives ou judiciaires : APPROUVÉ *l'écriture ci-dessus;* CERTIFIÉ *la présente copie conforme à l'original;* VU *par la cour les pièces mentionnées.* (Dictionnaire de l'Académie, 6e édition.)

Mais on dirait avec accord : *mes amis* EXCEPTÉS; *ces faits* SUPPOSÉS; *cette heure* PASSÉE; *l'écriture ci-dessus* APPROUVÉE; *la présente copie* CERTIFIÉE *conforme; les pièces mentionnées* VUES *par la cour*, attendu que les participes *excepté, supposé, passé, approuvé, certifié, vu,* sont précédés des mots qu'ils modifient.

Participe passé avec ÊTRE.

602. — *Deuxième règle.* Le participe passé accompagné de l'auxiliaire *être* s'accorde avec le sujet du verbe :

Le fer est *émoussé*, les bûchers sont *éteints.*
La vertu obscure est souvent *méprisée.* (MASSILLON.)
Les Grecs étaient *persuadés* que l'âme est immortelle (BARTHÉLEMY.)

603. — Quoique le sujet soit quelquefois placé après le participe, cela ne change rien à l'accord : *Quand il vit l'urne où étaient* RENFERMÉES *les* CENDRES *d'Hippias, il versa un torrent de larmes.* (Fénelon.)

Participe passé avec AVOIR.

604. — *Troisième règle.* Le participe passé accompagné de l'auxiliaire *avoir* s'accorde avec son complément direct, lorsqu'il en est précédé, et reste invariable quand le complément direct est placé après le participe, ou qu'il n'y a pas de complément de cette nature.

Ainsi on écrira avec accord :

Voici la lettre *que* j'ai *reçue.*
Voici les lettres *que* j'ai *reçues.*
Où est ton livre? — Je *l'ai perdu.*
Où est ta plume? — Je *l'ai perdue.*
Où sont tes livres? — Je *les* ai *perdus.*
Ils *m'*ont *félicité.*
Il *nous* a *félicités.*

601. Dans quel cas *approuvé, certifié, vu*, sont-ils également invariables ?
602. Quelle est la règle sur le participe passé accompagné de l'auxiliaire *être* ?
603. L'accord a-t-il lieu quoique le sujet soit placé après le participe ?
604. Quelle est la règle sur le participe passé avec *avoir* ?

Mon fils, nous *t'*avons *récompensé*.
Mes fils, je *vous* ai *récompensés*.
Quelle peine j'ai *éprouvée !*
Que de désagréments elles m'ont *causés !*
Combien de livres avez-vous *lus ?*

parce que les participes *reçue, reçues, perdu, perdue, perdus, félicité, félicités, récompensé, récompensés,* etc., sont précédés de leurs compléments directs, *que, le, la, les, me, nous, te,* etc.

605. — Quand le complément direct est placé avant le participe, ce complément, comme on peut le voir par les exemples ci-dessus, est exprimé par un des pronoms *que, le, la, me, nous, te, vous, se,* ou par un substantif précédé de *quel, que de, combien de.* (Voy. n° 92 et suivants, ce que nous avons dit sur les compléments.)

606. — Mais on écrira sans accord :

Nous avons *reçu* votre *lettre*,
Ils ont *perdu* leurs *livres*,
J'ai *récompensé* mes *fils*,

parce que les compléments directs *votre lettre, leurs livres, mes fils,* sont placés après les participes *reçu, perdu, récompensé.*

De même on écrira sans faire varier le participe : *ils ont* RÉPONDU *à notre attente; nous avons* CHANTÉ; *cette armée a* PÉRI, parce que les verbes *répondre, chanter, périr,* n'ont pas ici de complément direct : ce complément n'existant pas, il est évident que le participe n'en saurait être précédé.

Il faut conclure de la règle qui précède et des exemples qui l'appuient :

607. — 1° Que le sujet n'exerce aucune influence sur le participe conjugué avec *avoir.*

608. — 2° Que les verbes neutres qui prennent cet auxiliaire ont toujours le participe invariable, ces sortes de verbes n'ayant point de complément direct. D'où il résulte que dans ces phrases et leurs analogues : *Les cinq heures que j'ai* DORMI, *les dix ans qu'il a* VÉCU, le participe ne varie pas, parce que le pronom *que* qui précède, quoique se présentant sous la forme d'un complément direct, n'est réellement qu'un com-

605. Par quels mots est exprimé le complément direct placé avant le participe?
606. Pourquoi écrit-on sans accord : *Nous avons* REÇU *votre lettre*, etc.?
607, 608. Que faut-il conclure de la règle sur le participe conjugué avec *avoir*?

plément indirect équivalant à *pendant lequel : Les cinq heures* PENDANT LESQUELLES *j'ai dormi; les dix ans* PENDANT LESQUELS *il a vécu.*

Participe passé d'un verbe pronominal.

609. — *Quatrième règle.* Le verbe *être* étant employé pour *avoir* dans les verbes pronominaux, le participe de ces verbes suit absolument la même règle que le participe conjugué avec *avoir;* c'est-à-dire que le participe d'un verbe pronominal s'accorde avec le complément direct, quand il en est précédé, et qu'il reste invariable, lorsque le complément direct est après, ou qu'il n'y en a pas.

Ainsi on écrira avec accord :

La lettre *qu'*ils se sont *adressée*,
Ils se *la* sont *montrée*,
Ils *se* sont *blâmés*,

parce que les participes *adressée, montrée, blamés,* sont précédés de leurs compléments directs *que, la, se.*

Mais on écrira sans accord :

Ils se sont *adressé* une lettre,
Ils se sont *imaginé* que je plaisantais,

attendu que les participes *adressé* et *imaginé* sont suivis de leurs compléments directs *une lettre, que je plaisantais.*

On écrira encore avec le participe invariable :

Ils se sont *écrit*,
Nous nous sommes *succédé*,

les participes *écrit* et *succédé* n'ayant pas de complément direct. En effet, c'est comme s'il y avait : *Ils ont écrit à* EUX; *nous avons succédé à* NOUS.

Il résulte de la règle qui précède :

610. — 1° Que le participe des verbes essentiellement pronominaux s'accorde toujours, parce que ces verbes ont pour complément direct leur second pronom (*voy.* n° 105), lequel précède toujours le participe, et qu'ainsi on écrira :

Nous *nous* sommes *abstenus* de toute réflexion.
Mes amis, vous *vous* êtes *repentis* de votre légèreté.
Les troupes *se* sont *emparées* de la ville.

609. Quelle est la règle sur le participe d'un verbe pronominal?
610. Pourquoi le participe passé des verbes essentiellement pronominaux s'accorde-t-il toujours?

en faisant accorder le participe avec les compléments directs *nous, vous, se,* énoncés auparavant.

611. — Excepté le verbe essentiellement pronominal *s'arroger*, qui n'a jamais pour complément direct le second pronom. Ainsi on écrira sans accord : *ils se sont* ARROGÉ *des droits*, parce que le complément direct *des droits* est après le participe. Mais on écrira avec accord : *les droits* QU'*ils se sont* ARROGÉS, *il se* LES *est* ARROGÉS, les compléments directs *que, les*, précédant le participe.

612. — 2° Que le participe des verbes pronominaux formés des verbes neutres est toujours invariable, attendu que ces verbes, comme tous les autres verbes neutres, n'ont point de complément direct ; tels sont les verbes : *se plaire, se déplaire, se complaire, se rire, se sourire, se parler, se succéder, se nuire se convenir, se ressembler* et *se suffire*. Ainsi on écrira sans accord : *Nous nous sommes* NUI; *nous nous sommes* PLU ; *ils se sont* SUCCÉDÉ; *elles se sont* PARLÉ.

613. — Excepté les trois verbes proniminaux neutres, *se douter, se prévaloir, s'échapper*, dont l'usage veut qu'on fasse toujours accorder le participe avec le second pronom : *Nous nous étions* DOUTÉS *de cette perfidie. Ils se sont* ÉCHAPPÉS *de prison. Elles se sont* PRÉVALUES *de notre simplicité*. Ces verbes sont considérés comme s'ils étaient essentiellement pronominaux.

Les quatre règles que nous venons de donner suffisent pour résoudre toutes les difficultés du participe passé. Cependant, comme l'application de ces règles peut présenter quelque embarras, nous allons, pour la rendre plus facile, ajouter ici quelques remarques particulières, qui seront tout à la fois le développement et le complément de ces règles.

Remarques sur l'emploi de certains participes.

614. — *Première remarque.* Le participe d'un verbe *unipersonnel* est toujours invariable :

Il est *arrivé* de grands malheurs.
Il s'est *glissé* une erreur.
Les mauvais temps qu'il y a *eu*.
Les chaleurs qu'il a *fait*.

611. Quel est le verbe essentiellement pronominal dont le participe fait exception?
612. Pourquoi le participe passé des verbes pronom. formés de verbes neutres est-il toujours invariable?
613. Quels sont les verbes pronominaux neutres dont le participe passé, par exception, s'accorde toujours?
614. Le participe passé d'un verbe unipersonnel varie-t-il?

Dans le premier exemple, le participe s'accorde avec son sujet *il*, qui est du masculin et du singulier.

Dans le second, il s'accorde avec son complément direct *se*, qui précède, et qui est du masculin et du singulier, représentant le mot *il*.

Dans les deux derniers exemples, il ne s'agit pas de mauvais temps *eus*, ni de chaleurs *faites* par quelqu'un; les verbes *avoir* et *faire* ont abandonné leur signification active pour marquer simplement l'existence ; c'est comme s'il y avait : *les mauvais temps qui ont existé, les chaleurs qui ont existé*, et le *que* relatif qui précède n'est le complément d'aucun verbe; c'est une expression dont l'analyse ne peut rendre raison.

615. — *Deuxième remarque.* Le participe entre deux *que* est également invariable :

La réponse *que* j'avais PRÉVUE *qu'on* vous ferait.
Les embarras *que* j'ai SU *que* vous aviez.

La raison en est que ce participe a pour complément direct la proposition qui suit. En effet, j'avais prévu *quoi? qu'on vous ferait des réponses.* — J'ai su *quoi*? *que vous aviez des embarras;* et comme ces compléments sont après le participe, *prévu* et *su* rejettent l'accord.

616. — *Troisième remarque.* Le participe précédé de *l'* est invariable, quand *l'*, son complément direct, représente un membre de phrase, parce qu'alors *l'*, équivalant à *cela*, est du masculin et du singulier, et ne saurait, pour cette raison, communiquer la variabilité au participe dont il est le complément direct. On écrira donc avec le participe invariable :

Cette lettre est plus intéressante que je ne L'*avais cru*.
L'affaire fut moins sérieuse que je ne L'*avais pensé*.
Cette perfidie a eu lieu comme je L'*avais supposé*.
La famine arriva ainsi que Joseph L'*avait prédit*.

C'est comme s'il y avait :

Cette lettre est plus intéressante que je n'avais cru *qu'elle était intéressante*.
L'affaire fut moins sérieuse que je n'avais pensé *qu'elle serait sérieuse*.
Cette perfidie a eu lieu comme j'avais supposé *qu'elle aurait lieu*.
La famine arriva ainsi que Joseph avait prédit *qu'elle arriverait*.

617. — *Quatrième remarque.* Le participe suivi immédia-

615. Le participe entre deux *que* est-il variable?
616. Dans quel cas le participe précédé de *l'* est-il invariable?
617. Quand le participe passé suivi immédiatement d'un infinitif s'accorde-t-il, et quand reste-t-il invariable?

tement d'un infinitif s'accorde quand il a pour complément direct le pronom qui précède, et reste invariable si, au contraire, il a pour complément direct l'infinitif qui suit :

Cette femme chante bien, je l'ai *entendue* chanter.

J'ai entendu qui? ELLE *chanter*. *La* est le complément direct du participe, et comme il le précède, accord.

Cette romance est charmante, je l'ai *entendu* chanter.

J'ai entendu quoi? CHANTER *elle*. *Chanter* est le complément direct du participe, et comme il est après, point d'accord.

Je les ai *laissés* partir.

J'ai laissé qui? EUX *partir*. *Les* est le complément direct du participe, et comme il le précède, accord.

Ils se sont *laissé* surprendre par l'ennemi.

Ils ont laissé quoi? SURPRENDRE *eux*. *Surprendre* est le complément direct du participe, et comme il est après, point d'accord.

618. — *Observation*. On voit par ces deux derniers exemples que le participe *laissé*, suivi d'un infinitif, est assujetti à la même règle que les autres participes accompagnés d'un infinitif ; c'est-à-dire qu'il s'accorde, si le complément direct est avant le participe *laissé*, et qu'il est invariable, si ce complément est après.

619. — On reconnaît mécaniquement que le participe suivi immédiatement d'un infinitif est précédé de son complément direct, quand l'infinitif peut se changer en participe présent, et qu'il a pour complément direct l'infinitif, lorsque ce changement ne peut avoir lieu :

Je les ai *vus* repousser les ennemis.
Il nous a *entendus* blâmer son imprudence.
Ils se sont *vus* dépérir.

On peut dire : *Je les ai vus* REPOUSSANT *les ennemis ; il nous a entendus* BLAMANT *son imprudence ; ils se sont vus* DÉPÉRISSANT. Donc le participe est précédé de son complément direct, qui est *les*, *nous*, *se*, et conséquemment il s'accorde.

Je les ai *vu* repousser par les ennemis.
Il nous a *entendu* blâmer, à cause de notre imprudence.
Ils se sont *vu* maltraiter.

618. Que faut-il observer sur le participe *laissé* suivi immédiatement d'un infinitif?
619. Comment reconnaît-on mécaniquement que le participe suivi immédiatement d'un infinitif est précédé ou suivi de son complément direct?

Comme on ne peut pas dire : *je les ai vus repoussant par les ennemis ; il nous a entendus blâmant à cause de notre imprudence ; ils se sont vus maltraitant*, point d'accord : l'infinitif qui suit est le complément direct du participe.

620. — Le participe *fait* suivi d'un infinitif fait exception à ce qui précède ; il est toujours invariable, parce que ce participe et l'infinitif qui suit présentent un sens indivisible, et ne forment pour ainsi dire qu'un seul verbe ; de sorte que le complément direct n'appartient ni à *fait* ni à l'infinitif, mais aux deux verbes réunis. Exemples : *Louis XI fit taire ceux qu'il avait* FAIT PARLER *si bien*.

Le négoce qui l'avait *fait fleurir*, servit à la rétablir. (BUFFON).

621. — L'infinitif est quelquefois sous-entendu à la suite du participe des verbes *pouvoir*, *devoir*, *vouloir* :

Je lui ai rendu tous les services { que j'ai *dû*, sous-entendu *lui rendre*.
que j'ai *pu*, sous-entendu *lui rendre*.
que j'ai *voulu*, sous-entendu *lui rendre*.

Et dans ce cas, le participe reste invariable, parce qu'il a pour complément direct l'infinitif sous-entendu.

622. — Remarquez que les participes *dû* et *voulu* sont variables dans ces phrases : *il m'a payé les sommes qu'il m'a* DUES ; *il veut fortement les choses qu'il a une fois* VOULUES, attendu qu'il n'y a point ici d'infinitif sous-entendu, et que le participe a pour complément direct le *que* relatif qui précède.

623. — *Cinquième remarque*. Lorsqu'il y a une préposition entre le participe et l'infinitif qui suit, le participe peut de même avoir pour complément direct le pronom qui précède ou l'infinitif suivant : dans le premier cas, accord ; dans le second, point d'accord.

Ainsi on écrira avec le participe variable :

Les personnes que j'avais *engagées* à vous voir, sont ici.
Il nous a *priés* de lui écrire.
Ils se sont *proposés* pour l'accompagner.

Nous avons engagé *qui* à vous voir? les *personnes*, représentées par *que* ; — il a prié *qui* de lui écrire? *nous* ; — ils ont

620. Pourquoi le participe *fait* suivi immédiatement d'un infinitif reste-t-il toujours invariable?
621. Quels sont les verbes après le participe desquels l'infinitif peut être sous-entendu?
622. Citez des exemples où *dû* et *voulu* sont variables, et dites pourquoi.
623. Faites connaître la règle sur le participe suivi d'une préposition et d'un infinitif.

proposé *qui* pour les accompagner ? *se*, *eux*, *Que*, *nous*, *se*, sont donc les compléments directes des participes *engagées*, *priés*, *proposés*, et comme il les précèdent, accord.

Mais on écrira sans faire varier le participe :

Les personnes que j'avais *désiré* de voir, sont ici.
Il nous a *recommandé* de lui écrire.
Ils se sont *proposé* de l'accompagner.

J'avais désiré *quoi?* de voir les personnes; — ils nous a recommandé *quoi ?* de lui écrire; — ils ont proposé à eux *quoi?* de l'accompagner. *De* VOIR *les personnes*, *de lui* ÉCRIRE, *de l'*ACCOMPAGNER, sont donc les compléments directs des participes *désiré*, *recommandé*, *proposé ;* et comme ils sont après point d'accord.

624.— Il faut remarquer que l'accord a toujours lieu lorsque le participe est précédé de deux compléments directs, comme dans cette phrase : *Les livres* QU'*il* NOUS *a* PRIÉS *de lui prêter;* dans ce cas, le complément direct énoncé le premier appartient à l'infinitif, et le second est sous la dépendance du participe, auquel il communique l'accord.

625. — *Observation.* Avec les participes *eu* et *donné* suivis de la préposition *à* et d'un infinitif, le complément direct qui précède peut appartenir au participe comme à l'infinitif; d'où il résulte que les participes *eu*, *donné*, peuvent alors s'écrire variables aussi bien qu'invariables. Exemples : *Les obstacles que j'ai* EUS *à surmonter*, c'est-à-dire, *j'ai eu des obstacles à surmonter.* — *Les obstacles que j'ai* EU *à surmonter*, c'est-à-dire, *j'ai eu à surmonter des obstacles.* — *Les leçons qu'on m'a* DONNÉES *à apprendre*, c'est-à-dire, *on m'a donné des leçons à apprendre.* — *Les leçons qu'on m'a* DONNÉ *à apprendre*, c'est-à-dire, *on m'a donné à apprendre des leçons.*

626.— *Sixième remarque. Le peu* étant suivi d'un participe a deux signification : ou il signifie *une petite quantité*, ou il veut dire *le manque.*

Dans le premier cas, c'est le substantif placé après *le peu* qui détermine l'accord. Dans le second cas, au contraire, c'est avec *le peu*, et non avec le substantif qui suit, que l'accord se fait. Exemples :

Le peu d'affection que vous lui avez *témoignée* lui a rendu le courage.

624. Qu'arrive-t-il quand le participe suivi d'une préposition et d'un infinitif est précédé de deux compléments directs ?
625. A quelle observation donnent lieu les participes *eu* et *donné* suivis de *à* et d'un infinitif?
626. Quelle remarque y a-t-il à faire sur le participe placé après *le peu?*

Le peu signifie ici une petite quantité, car il y a eu de l'affection de témoignée : le *que*, complément direct, représente conséquemment le substantif *affection*, et le participe se met au féminin singulier.

Le peu d'affection que vous lui avez *témoigné* l'a découragé.

Ici *le peu* signifie *le manque*, car sans le défaut d'affection, il ne serait pas découragé; le *que*, complément direct, représente conséquemment *le peu*, mot masculin singulier, et le participe adopte le genre masculin et le nombre singulier. D'où résulte cette règle :

627. — Le participe précédé de *le peu* varie lorsque le sens permet de supprimer *le peu*, et reste invariable lorsque cette suppression ne peut avoir lieu. Dans le premier exemple, on peut dire : *L'affection que vous lui avez témoignée lui a rendu le courage*, accord; dans le second, on ne saurait dire : *L'affection que vous lui avez témoignée l'a découragé;* point d'accord.

628.—*Septième remarque.* Le pronom *en*, mot vague, qui signifie *de cela*, étant toujours employé comme complément indirect, ne peut exercer aucune influence sur le participe. Ainsi on écrira, en parlant de fruits, J'EN AI MANGÉ, et en parlant de lettres, J'EN AI REÇU. Ces phrases sont elliptiques; c'est comme s'il y avait : *j'ai mangé une certaine quantité de cela* (de fruits), *j'ai reçu un certain nombre de cela* (de lettres), et les participes *mangé*, *reçu*, sont invariables, parce que leurs compléments directs, *une certaine quantité*, *un certain nombre*, ne sont pas exprimés.

Il a des troupes, et il *en a demandé* aux autres peuples de la Grèce. (BARTHÉLEMY.)

Hélas ! j'étais aveugle en mes vœux aujourd'hui :
J'*en ai fait* contre toi, quand j'*en ai fait* pour lui. (CORNEILLE.)

Mais on dira avec accord : *Nous* LES *en avons* INFORMÉS; *il nous en a* BLAMÉS; *l'opinion* QUE *j'en avais* CONÇUE.

Elle *s'en* est *vantée* assez publiquement.
Rendez grâces au ciel qui *nous* en a *vengés.* (RACINE.)

attendu que les participes *informés*, *blâmés*, *conçue*, *vantée*, *vengés*, sont précédés de leurs compléments directs *les*, *nous*, *que*, *se*, *nous.*

627. Comment reconnaît-on mécaniquement la variabilité ou l'invariabilité du participe précédé de *le peu?*
628. Le pronom *en* peut-il faire varier le participe ?

628 (*bis*). — Le pronom *en*, complément indirect d'un adverbe, comme *combien, autant, plus*, etc., forme avec cet adverbe le complément direct d'un verbe actif, ou d'un verbe pronominal formé d'un verbe actif. Ce complément direct *combien en, autant en*, mis pour *combien de cela, autant de cela*; étant du masculin et du singulier, ne saurait faire varier le participe; c'est pourquoi on écrit avec le participe invariable, en parlant de personnes : *Combien il en a* TROMPÉ; et en parlant de fleurs : *Autant il en a* CUEILLI, *autant il en a* DONNÉ. C'est donc à tort que Racine a dit :

Ah! malheureux, combien j'en ai déjà *perdus!*

629. — *Huitième remarque. Coûté* et *valu*, quoique participes de verbes neutres conjugués avec *avoir*, sont quelquefois susceptibles d'accord : c'est lorsque les verbes *coûter* et *valoir* sont employés activement. Or, *coûter* est pris activement quand il signifie *causer, exiger*, et *valoir*, lorsqu'il a le sens de *procurer, rapporter*. Ainsi l'on dira avec accord :

Les peines que cette affaire m'a COUTÉES, c'est-à-dire, *m'a causées.*
Les honneurs que cette place m'a VALUS, c'est-à-dire, *m'a procurés.*

parce qu'ici *coûter* et *valoir* sont actifs, et précédés de leur complément direct *que*, pour *peines* et pour *honneurs*.

C'est ainsi que s'expriment nos bons auteurs :

Après tous les ennuis que ce jour m'a *coûtés*,
Ai-je pu rassurer mes esprits agités? (RACINE.)

Vous n'avez pas oublié les soins que vous m'avez *coûtés* depuis votre enfance. (FÉNELON.)

Que d'éloges lui a *valus* sa conduite noble et généreuse! (THOMAS.)

Mais on dira avec le participe invariable :

Cette affaire m'a COUTÉ *une peine infinie.*
Ce travail m'a VALU *une gratification.*

attendu que les compléments directs *une peine infinie, une gratification*, sont après les participes *coûté, valu*.

629 (*bis*). — Le participe passé est soumis aux mêmes règles d'accord que l'adjectif et le verbe :

1° Quand il est précédé de deux substantifs synonymes : *Une brochure, une valeur* ESTIMÉE, accord avec le dernier

628 (*bis*). Que remarquez-vous sur le pronom *en* complément indirect d'un adverbe?
629. Les participes *coûté* et *valu* sont-ils susceptibles de s'accorder?
629 (*bis*). Dans quels cas le participe est-il soumis aux mêmes règles d'accord que l'adjectif et le verbe?

substantif, qui est le mot modifié par le participe. (*Voyez* n° 502.)

2° Quand il est précédé de deux substantifs unis par *ou* : *L'imprudence ou la légèreté qu'il a* MONTRÉE, accord avec le dernier substantif, représenté par *que*, complément direct du participe. (*Voy.* n° 503.)

3° Quand il est précédé de substantifs placés par gradation : *Un discours, une parole qu'on a* PRONONCÉE *dans la colère*, accord avec le dernier substantif, représenté par *que*, complément direct du participe. (*Voy.* n° 505.)

4° Quand il est précédé de substantifs renfermant une expression qui réunit en elle tous les mots précédents : *Protections, chances heureuses, tout s'est* RÉUNI *pour le favoriser*, accord avec le mot *tout*, représenté par *se*, complément direct du participe. (*Voy.* n° 506.)

5° Quand il est précédé de deux substantifs unis par *comme, de même que, ainsi que, aussi bien que* : *C'est votre capacité, aussi bien que votre zèle qu'on a* RÉCOMPENSÉE, accord avec le premier substantif, représenté par *que*, complément direct du participe. (*Voy.* n° 508.)

6° Quand il est précédé d'un collectif avec lequel il est en rapport : *Le grand nombre de fautes que j'ai* REMARQUÉ *provient de votre inapplication*, accord avec le collectif *nombre*, représenté par *que*, complément direct du participe. (*Voy.* n°s 517, 519.)

7° Quand il est précédé d'un collectif, et qu'il est en rapport avec le substantif complément du collectif : *Une multitude de fautes se sont* GLISSÉES *dans votre lettre*, accord avec le substantif *fautes*, représenté par *se*, complément direct du participe. (*Voy.* n°s 517, 519.)

CHAPITRE X.

DE L'ADVERBE.

630. — DESSUS, DESSOUS, DEDANS, DEHORS, étant adverbes, ne veulent pas de complément. Ainsi ne dites pas : DESSUS *la terre*, DESSOUS *le ciel*, DEDANS *la maison*, DEHORS *la barrière*, dites : *sur la terre, sous le ciel, dans la maison, hors la barrière*.

Excepté : 1° quand ils sont employés en opposition : *Les*

630. *Dessus, dessous, dedans, dehors*, veulent-ils un complément. — Quelle est l'exception?

ennemis sont DEDANS *et* DEHORS *la ville;* 2° lorsqu'ils sont précédés d'une préposition : *Par*-DESSUS *les murs. On a tiré cela de* DESSOUS *la table.* (Acad.)

631. — ALENTOUR, AUPARAVANT, DAVANTAGE rejettent également tout complément. Ainsi ne dites pas : *alentour* DE, *auparavant* DE, *auparavant* QUE, *davantage* DE, *davantage* QUE : *alentour* DE *la table, auparavant* DE *partir, auparavant* QUE *vous partiez, il a davantage* D'*instruction, il en a davantage* QUE *vous;* dites : *autour de, avant de, avant que, plus de, plus que : autour de la table, avant de partir, avant que vous partiez, il a plus d'instruction, il en a plus que nous.*

Remarquez cependant qu'on dit bien : *Depuis que je me suis trompé, je crains davantage* DE *commettre des erreurs ; Je désire que vous soyez instruit, mais je désire davantage* QUE *vous soyez bon et honnête, — Vous voulez voyager, il serait bon auparavant* DE *prévenir vos parents, il serait utile auparavant* QUE *vous les consultassiez,* attendu que, dans ces phrases, DE et QUE dépendent non des adverbes *davantage, auparavant,* mais bien des verbes *craindre, désirer, être bon, être utile : je crains de, je désire que, il serait bon de, il serait utile que.*

632. — *Davantage* ne doit pas s'employer dans le sens de *le plus;* au lieu de dire : *De toutes les fleurs, la rose est celle qui me plaît* DAVANTAGE, dites : *qui me plaît* LE PLUS.

633. — PLUS TÔT a rapport au temps, et a pour opposé *plus tard : Il partira* PLUS TÔT. (Acad.) — *Plutôt* éveille une idée de préférence . PLUTÔT *la mort que le déshonneur.*

> . . . Le travail, aux hommes nécessaire,
> Fait leur félicité *plutôt* que leur misère. (BOILEAU.)

634. — SI, AUSSI, se joignent aux adjectifs et aux adverbes : SI *modeste,* AUSSI *éloquent,* SI *modestement,* AUSSI *éloquemment;* TANT, AUTANT, aux substantifs et aux verbes : TANT *d'éloquence,* AUTANT *de préjugés, il travaille* TANT, AUTANT *estimé que chéri.*

635. — *Remarque.* SI ne peut modifier les locutions adverbiales. On ne doit donc pas dire : *Il était* SI *en peine,* SI *en colère,* SI *à l'aise, il est venu* SI *à propos ;* il faut dire : *Il était* SI FORT *en peine,* SI FORT *en colère,* SI BIEN *à son aise ; il est venu* SI BIEN *à propos.*

---

631. *Alentour, auparavant, davantage,* peuvent-ils avoir un complément ?
632. Dans quel sens ne doit pas s'employer *davantage* ?
633. Quelle différence entre *plus tôt* et *plutôt.*
634. A quels mots se joignent *si, aussi, tant, autant* ?
635. Quel mot ne peut pas modifier *si* ?

636. — AUSSI, AUTANT, expriment la comparaison : *César était* AUSSI *éloquent que brave, on l'admirait* AUTANT *qu'on le craignait.*

SI, TANT marquent l'extension : *Il est* SI *faible, il a* TANT *fatigué.*

637. — Avec une négation *si* et *tant* peuvent s'employer pour *aussi, autant : Il n'est pas* SI *riche que vous.* (Acad.) *Rien ne m'a* TANT *fâché que cette nouvelle.* (Acad.)

638. — *Remarque.* Les deux termes d'une comparaison s'unissent par la conjonction *que : Il est aussi sage* QUE *vaillant.* (Acad.) *Aussi sage* COMME *vaillant* serait une faute grossière.

639. — DE SUITE, successivement, sans interruption : *Il ne saurait dire deux mots* DE SUITE. (Acad.) TOUT DE SUITE, sur-le-champ : *Il faut que les enfants obéissent* TOUT DE SUITE. (Acad.)

640. — TOUT A COUP, soudainement : *Cette maison est tombée* TOUT A COUP. TOUT D'UN COUP, tout en une fois : *Il gagna mille francs* TOUT D'UN COUP. (Acad.)

641. — TRÈS ne peut modifier qu'un adjectif ou un adverbe : *Cet homme est* TRÈS-*savant; il agit* TRÈS-*sagement.* (Acad.) Avant les noms, on fait usage de *bien, extrêmement;* ne dites donc pas : *J'ai* TRÈS-*faim, j'ai* TRÈS-*soif,* mais dites : *j'ai* BIEN *faim, j'ai* EXTRÊMEMENT *soif.*

642. — On ne doit pas dire : *C'est* ICI OU *je demeure, c'est* LA OU *je vais.* Il y a dans ces phrases deux adverbes qui expriment la même circonstance, qui modifient le même verbe, ce dont on peut s'assurer, en procédant comme nous l'avons fait au n° 526 : *je demeure ici où, je vais là où.* Le sens étant complétement rendu par ces mots : *je demeure ici, je vais là;* il est évident que l'adverbe *où* doit être supprimé, et remplacé par la conjonction *que,* qui sert à unir les deux propositions renfermées dans chacune des phrases dont il s'agit : *C'est ici* QUE *je demeure, c'est là* QUE *je vais.*

---

636. Qu'expriment *aussi, autant; si, tant?*
637. Quand *si* et *tant* peuvent-ils remplacer *aussi, autant* ?
638. Par quelle conjonction s'unissent les deux termes d'une comparaison ?
639. Quelle différence entre *de suite* et *tout de suite?*
640. Quelle différence entre *tout à coup* et *tout d'un coup?*
641. Quel mot peut modifier *très?*
642. Pourquoi ne doit-on pas dire : *C'est* ICI OU *je demeure* ?

EMPLOI DE LA NÉGATION.

643. — La négation se compose de *ne, ne pas, ne point: je n'ose, je n'ose pas, je n'ose point. Ne* est la plus faible des négations, *ne point* est la plus forte, *ne pas* tient le milieu.

644. — Les locutions conjonctives *à moins que, de peur que, de crainte que,* et le verbe *empêcher* veulent toujours après eux la négation *ne : A moins que vous* NE *lui parliez; de peur qu'on* NE *vous trompe* (Acad.).

La pluie EMPÊCHA *qu'on* NE *se promenât dans les jardins.* (RACINE.)
Les fautes d'Homère n'ont pas EMPÊCHÉ *qu'il* NE *fût sublime.* (BOILEAU.)

645. — La négation *ne* s'emploie également après *autre, autrement, plus, mieux, moins, meilleur,* et les verbes *craindre, avoir peur, trembler, appréhender : Il est tout autre qu'il* N'*était; il parle autrement qu'il* N'*agit; il est plus modeste qu'il* NE *le paraît; je crains qu'il* NE *vienne.* (Acad.)

646. — *Exception.* L'emploi de *ne* cesse d'avoir lieu quand le verbe de la proposition précédente est accompagné d'une négation : *Il ne parle pas autrement qu'il agit; il n'est pas plus modeste qu'il le paraît; je ne crains pas qu'il vienne.*

647. — *Remarque.* Après *craindre, appréhender, avoir peur, trembler, de crainte que, de peur que,* on met *ne pas,* au lieu de *ne,* quand on souhaite l'accomplissement de l'action exprimée par le second verbe : *Je crains qu'il* NE *réussisse* PAS; *j'ai peur qu'il* NE *soit* PAS *arrivé* (Acad.); *dépêchez-vous, de crainte que vous n'ayez pas fini.*

648. — *Nier, désespérer, disconvenir, douter,* sont suivis de *ne,* seulement quand ils sont accompagnés d'une négation : *Je ne nie pas, je ne doute pas que cela* NE *soit* (Acad.); mais on dirait sans la négation : *Je nie, je doute que cela soit* (Acad.), parce que les verbes *nier, douter* sont employés affirmativement.

---

643. De quels mots se compose la négation?
644. Que remarquez-vous sur les locutions conjonctives à *moins que, de peur que,* etc.?
645. Après quels autres mots emploie-t-on *ne*?
646. Quand l'emploi de *ne* cesse-t-il d'avoir lieu?
647. Dans quel cas met-on *ne pas* au lieu de *ne*?
648. Quand *nier, désespérer, disconvenir, douter,* sont-ils suivis de *ne*?

649. — Les locutions conjonctives *avant que, sans que,* et le verbe *défendre* ne sont jamais suivis de *ne : Avant qu'il fasse froid. — J'ai défendu que vous fissiez cette chose.* (Acad.)

650. — *Point* nie plus fortement que *pas.* D'où il suit :

1° Que *point* se dit de quelque chose de permanent et d'habituel, et *pas,* de quelque chose de passager et d'accidentel. *Il ne lit* POINT, c'est-à-dire jamais. *Il ne lit pas,* c'est-à-dire il ne lit pas dans ce moment.

2° Que *pas* est préférable à *point* avec un adverbe de comparaison, comme *si, aussi, tant, autant, plus, moins,* etc., et avec les adjectifs numéraux : *Il n'est* PAS AUSSI *habile, vous n'êtes* PAS MOINS *prudent. — Il ne possède* PAS UN *ami; vous n'avez* PAS *lu* DIX *pages.*

651. — Dans les propositions interrogatives *pas* et *point* ne présentent pas la même différence que dans les propositions non interrogatives : *N'avez-vous* POINT *dit cela?* suppose du doute dans celui qui parle. — *N'avez-vous* PAS *dit cela?* indique une chose positive dont il a connaissance.

Tout le monde rit, n'ai-je *point* dit quelque sottise?
Pourquoi me blâmez-vous? n'ai-je *pas* dit la vérité?

652. — On supprime *pas* et *point* : 1° Avec *oser, pouvoir, cesser, savoir,* employés absolument ou suivis d'un infinitif : *Je n'ose, je ne puis, je ne sais, je ne puis répondre, je ne puis marcher, je ne cesse de travailler.* Cette suppression n'est pas de rigueur. — 2° Quand il y a dans la proposition une expression dont le sens est négatif, comme *jamais, guère, nul, nullement, aucun, rien, personne, ni* répété, *ne.., que* signifiant *seulement :*

Un méchant *ne* sait *jamais* pardonner.
Il *ne* faut *rien* dire qui puisse attaquer la réputation d'un homme de bien.
Titus *ne* passait *aucun* jour sans faire une bonne action.
Je *ne* vois *personne* qui ne vous loue.
Il *n'a* ni talent *ni* bonne volonté.
L'honnête homme *ne* connaît *que* ses devoirs. (Acad.)

---

649. Quelles locutions conjonctives ne sont jamais suivies de *ne*?
650. Quelle différence entre *pas* et *point*?
651. En est-il de même pour les propositions interrogatives?
652. Avec quels mots supprime-t-on *pas* et *point*?